

**PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Vendredi 28 Avril 2017 à 19 heures**

Date de Convocation : 22 avril 2017  
Date d’Affichage : 22 avril 2017

Nombre de Membres en exercice : 15  
Nombre de présents : 12  
Nombre de votants : 13

L’an deux mil dix-sept, le vendredi vingt-huit avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, en Mairie de BARISIS-AUX-BOIS, sous la présidence de Monsieur Guy PERNAUT, Maire.

Etaient présents : M. Guy PERNAUT, M. Emmanuel FONTAINE, M. Claude HENTZÉ, M. Arnaud MUSIAL, M. Christophe GOSSEAU, M. Avelino GOMES, M. Michel CARRARA, Mme Valérie BRAILLON, M. Florian COUCHET, Mme Françoise BRUNI, M. Cédric BÉNARD, Mme Stéphanie LUC.

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Mme Isabelle HOUSSET Représentée par M. Guy PERNAUT

Absent(s) non excusé(s) :

M. Wilfrid PERDU  
M ; Jean-Michel MYSKO

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 15 mars 2017.
2. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 24 mars 2017.
3. Approbation du Compte de Gestion de l’exercice 2016.
4. Approbation du Compte Administratif de l’exercice 2016.
5. Affectation du Résultat.
6. Vote des Taux des Taxes Locales Directes.
7. Travaux d’Investissement.
8. Vote des Subventions.
9. Vote du Budget Primitif de l’exercice 2017.
10. Communauté de Communes Picardie des Châteaux – Changement de Délégué à la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT).
11. Informations.
12. Questions Diverses.

Il est procédé à l’élection d’une secrétaire de séance prise au sein du Conseil. Madame Valérie BRAILLON, à l’unanimité, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu’elle a acceptées.

1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2017.

Monsieur le Maire sollicite les remarques éventuelles sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 mars 2017.

APPROUVÉ à L’UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS

2) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2017.

Monsieur le Maire sollicite les remarques éventuelles sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 mars 2017.

APPROUVÉ à L’UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS

3) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L’EXERCICE 2016.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l’ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s’être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal, Mme Salengros, pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

4) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016.

Monsieur le Maire sort de la salle de réunion.

Monsieur Claude HENTZÉ, doyen d'âge de l'assemblée, prend la parole et présente le compte administratif 2016 de la Commune, qui s'établit de la manière suivante :

Fonctionnement

	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		219 979.41
Part affectée à l'investissement		
Opérations de l'exercice	319 069.70	455 832.47
Totaux	319 069.70	675 811.88
Résultat de clôture		359 742.18

Investissement

	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	31 096.75	
Part affectée à l'investissement		51 306.92
Opérations de l'exercice	87 295.19	9 995.76
Totaux	118 391.94	61 302.68
Résultat de clôture	57 089.26	

Ensemble

	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	31 096.75	219 979.41
Part affectée à l'investissement		51 306.92
Opérations de l'exercice	403 364.89	465 828.23
Totaux	434 461.64	737 114.56
Résultat de clôture		302 652.92

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** le compte administratif 2016.

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

Monsieur le Maire revient dans la salle de réunion du Conseil Municipal.

5) AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016.

Après avoir entendu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser
- **DÉCIDE** d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

Besoin de Financement	57 089.26€
Excédent de Financement	/
Restes à Réaliser DÉPENSES	236 541.29€
Restes à Réaliser RECETTES	176 875.00€
Besoin Total de Financement	116 755.55€ au compte 1068 recette d'investissement
Excédent de Fonctionnement Reporté	242 986.63€

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

#### 6) VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES DIRECTES.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes Picardie des Châteaux n'a pas voté son budget lors de son dernier Conseil Communautaire mais qu'il est prévu que cette dernière baisse ces taux d'imposition des Taxes Locales Directes. Il poursuit en indiquant que les attributions de compensations de la Communauté de Communes sont prévues à la baisse et que le solde ne sera versé qu'en 2018 si les finances de cette dernière sont « bonnes ». Il indique également que les dotations, versées par l'Etat, subissent également, une baisse conséquente.

De plus, Monsieur le Maire rappelle que la commune supporte, depuis le début de l'année 2017, le fonctionnement du scolaire ; compétence gérée auparavant par la Communauté de Communes du Val de l'Ailette.

Monsieur Emmanuel FONTAINE ajoute qu'en effet, il existe de nombreuses incertitudes : les dotations seront allouées que si la nouvelle Communauté de Communes Picardie des Châteaux se porte bien, la baisse des recettes concernant la vente de bois, le coût de la compétence scolaire et qu'il est nécessaire d'anticiper les budgets futurs pour ne pas prendre de risque.

Monsieur Florian COUCHET ajoute que les effectifs de l'Ecole de Barisis aux Bois vont croître dès la rentrée scolaire 2017-2018 ce qui va obligatoirement, augmenter les dépenses de fonctionnement.

Monsieur le Maire propose, suivant l'avis de la Commission Communale des Finances, de voter une variation différenciée des taux d'imposition des taxes locales directes pour 2017, en n'augmentant que le taux de la taxe d'habitation de 3 points.

Après discussion, le Conseil Municipal, à la majorité :

- **DÉCIDE** d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2017.
- **VOTE** une variation différenciée des taux d'Imposition des Taxes Locales Directes,
- **FIXE** les taux d'Imposition des Taxes Locales Directes pour 2017, comme suit :

	<u>(2016)</u>	<u>2017</u>
Taxe d'habitation :	(10.70)	13.70
Taxe Foncière (bâti) :	(9.24)	9.24
Taxe foncière (non bâti) :	(25.75)	25.75

APPROUVÉ à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.  
CONTRE : M. Avelino GOMES

#### 7) TRAVAUX D'INVESTISSEMENT.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les travaux d'investissement prévus pour l'année 2017 et retenus lors des Commissions Finances et Travaux.

		RénoV EP	Chemin de Rando	Insono Mairie	Isolation Logements	Aménagement Centre Village	Taille Haie	Lits Ecole Mater	Vitrines Affichages	Ballon Ecole Elem	Ordi Mairie	VMC Mairie	Restes à Réaliser 2016	TOTAL
N° OPERATION		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11		
ARTICLES	DEPENSES (TTC)													
2031	Etudes													0,00
204172	Sub Equipement Versée	RàR											963,84 €	963,84
21311	Hôtel de Ville			RàR									5 200,00 €	5 200,00
21318	Autres Bâtiments Publics				RàR								16 924,31 €	16 924,31
2162	Installations de Voirie		RàR										3 000,00 €	3 000,00
21578	Autre Matériel/Outillage						1 000,00 €							1 000,00
2181	Installations générales								600,00 €	1 000,00 €		2 000,00 €		3 600,00
2183	Matériel Informatique										800,00 €			800,00
2184	Mobilier							6 000,00 €						6 000,00
2315	Réfection Voirie					189 546,86 €							210 453,14 €	400 000,00
	<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	189 546,86	1 000,00	6 000,00	600,00	1 000,00	800,00	2 000,00	236 541,29 €	437 488,15

ARTICLES	RECETTES													
1321	Subventions Etat				8 000,00 €									8 000,00 €
1328	Autres Subventions				20 000,00 €								28 875,00 €	46 875,00 €
														0,00 €
1641	Emprunt				50 000,00 €								150 000,00 €	200 000,00 €
														0,00 €
														0,00 €
														0,00 €
														0,00 €
														0,00 €
	<b>TOTAL</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 000,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	176 875,00 €	254 875,00 €

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les travaux d'investissement prévus pour l'exercice 2017

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

### 8) VOTE DES SUBVENTIONS.

Monsieur le Maire détaille les subventions pouvant être allouées aux différentes associations de la commune ou autres associations, retenues par la Commission Finances, et qui se résument comme suit :

CCAS :	4 000.00 €
Coopérative scolaire :	1 650.00 €
OCCE Collège de Saint Gobain :	150.00 €
UNSS Collège de Saint Gobain :	240.00 €
Sports et Loisirs :	700.00 €
UNC Section de Barisis :	150.00 €
Pétanque de BARISIS :	320.00 €
Equitation pour tous :	100.00 €
UFOLEP :	200.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de:

- **ALLOUER** les subventions tel que présentées ci-dessus.

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

## 9) VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017.

Monsieur le Maire procède à la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2017, tel que retenu par la Commission Finances :

<b>Dépenses Fonctionnement</b>	
Chapitre 011	179 150.00
Chapitre 012	221 410.00
Chapitre 65	95 330.90
Chapitre 66	13 000.00
Chapitre 67	1 000.00
Chapitre 023	61 962.86
Chapitre 042	4 900.00
<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>	<b>576 753.76</b>

<b>Dépenses Investissement</b>		
Chapitre 16		40 916.00
Chapitre 20	963.84	65 520.00
Chapitre 21	25 124.31	11 400.00
Chapitre 23	210 453.14	189 546.86
Chapitre 040		1000.00
Chapitre 001		57 089.26
<b>Total Dépenses Investissement</b>		<b>602 013.41</b>

<b>Recettes Fonctionnement</b>	
Chapitre 013	20 000.00
Chapitre 70	46 812.00
Chapitre 73	207 000.00
Chapitre 74	116 399.00
Chapitre 75	20 000.00
Chapitre 76	9.99
Chapitre 042	1 000.00
Chapitre 002	242 986.63
<b>Total Recettes Fonctionnement</b>	<b>654 207.62</b>

<b>Recettes Investissement</b>		
Chapitre 10		119 755.55
Chapitre 13	26 875.00	93 520.00
Chapitre 16	150 000.00	50 000.00
Chapitre 024		95 000.00
Chapitre 021		61 962.86
Chapitre 040		4 900.00
<b>Total Recettes Investissement</b>		<b>602 013.41</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** le Budget Primitif 2017 de la Commune par chapitre tel que présenté ci-dessus.

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

## 10) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PICARDIE DES CHÂTEAUX - CHANGEMENT DE DÉLÉGUÉ À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT).

Monsieur le Maire rappelle que le délégué communal à la CLECT est Monsieur Wilfrid PERDU qui a été désigné sous un autre Conseil Municipal incomplet.

Il poursuit en indiquant que par manque d'information suite aux diverses réunions de la CLECT qui se sont tenues, il désire élire un nouveau délégué et propose Monsieur Emmanuel FONTAINE, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Ce dernier prend la parole et précise que, contrairement au mail de Monsieur Wilfrid PERDU, reçu ce jour, il y a possibilité de renouveler le délégué si nécessaire, suivant le Code Général des Impôts, le Code Général des Collectivités Territoriales et le règlement intérieur de la CLECT. Le nouveau délégué doit être nommé par délibération du Conseil Municipal.

Le Président de la Communauté de Communes Picardie des Châteaux ainsi que le Directeur des Services de cette dernière ont confirmé cette possibilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- **DÉCIDE** d'élire un nouveau délégué communal à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en la personne de Monsieur Emmanuel FONTAINE.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités subséquentes.

APPROUVÉ à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

CONTRE : M. Avelino GOMES

## 11) INFORMATIONS.

Monsieur Claude HENTZÉ informe l'assemblée que la Commission Affaires Scolaires et Jeunesse se réunit le mercredi 03 mai 2017 à 18h30 et la Commission Bulletin Municipal et Site Internet se réunit le même jour à 19h30.

BONNE NOTE EST PRISE.

## 12) QUESTIONS DIVERSES.

Monsieur Emmanuel FONTAINE informe l'assemblée qu'il n'est pas normal que, suite à la brocante du Dimanche 16 avril 2017, l'employé communal fasse des heures supplémentaires le lundi de Pâques afin de ramasser les poubelles laissées dans les rues.

Il avait été convenu que des containers soient disposés à divers endroits pour que les exposants et les organisateurs mettent leurs poubelles dedans.

Une confusion a eu lieu entre les organisateurs et l'employé communal.

Monsieur FONTAINE insiste sur le fait que l'employé n'a pas à venir nettoyer les rues après une manifestation organisée par une association.

Il faut qu'il y ait une certaine cohérence : l'optimisation du coût de l'employé communal ne revient pas à lui faire des heures supplémentaires.

Il est donc convenu de réunir prochainement les associations afin d'apporter des précisions sur l'organisation des diverses manifestations (propreté des rues, sanitaires, ...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Ont signé les membres présents,

Guy PERNAUT,

Emmanuel FONTAINE

Claude HENTZÉ,

Wilfrid PERDU,  
Absent non excusé

Isabelle HOUSSET,  
Pouvoir à G. PERNAUT.

Arnaud MUSIAL,

Christophe GOSSEAU,

Avelino GOMES,

Michel CARRARA,

Valérie BRAILLON,

Florian COUCHET,

Jean-Michel MYSKO,  
Absent non excusé

Françoise BRUNI,

Cédric BENARD,

Stéphanie LUC,